

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, ROGER Betty, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Jean-François, SAINT-SOLIEUX Béatrice, DÉSIRÉ Maxime.

Absents : DUFOUR Cédric.

Absents avec procurations : SOMMERMONT Régis (qui a donné pouvoir à SAINT-SOLIEUX Béatrice)

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 30/06/2015.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. GROUX Nicolas, reçue en mairie et datée du 2 juillet 2015. Il informe l'Assemblée du message qu'il lui a adressé le 3 juillet 2015, lui laissant un temps de réflexion tout en restant à sa disposition s'il souhaite continuer son mandat. Le 2 août, soit un mois après, sans aucune nouvelle de sa part, M. le Maire a adressé la lettre de M. GROUX aux services de la Préfecture. Sa démission a donc été actée.

1. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CIMETIERE

• BILAN DES TRAVAUX RÉALISÉS :

Suite à la dernière réunion de la « Commission cimetière » en date du 15 septembre 2015, un bilan des travaux a été dressé et de manière unanime, l'aménagement réalisé donne entière satisfaction, l'agencement étant impeccable. Les membres ont souligné l'aide apportée par l'entrepreneur David VASSEUR pour la qualité du résultat obtenu. La fontaine à eau a été également installée. Cependant, il reste à solutionner le problème d'évacuation des eaux pluviales à l'arrière du cimetière et à remettre en place les anciennes stèles.

Sur le plan financier, la Commission ayant souhaité ajouter des travaux supplémentaires afin d'obtenir un rendu convenable et solutionner quelques problèmes (*apport terre végétale et engazonnement, enrochement, empierrement allées supplémentaires et pose d'une bâche de paillage*), il en résulte un surcoût de 18762 €. La Commission propose de délibérer sur la décision modificative permettant le règlement de la facture et d'autoriser M. le Maire a déposé à nouveau un dossier complémentaire afin d'obtenir la subvention dans le cadre IDEAL auprès du Conseil Départemental.

• DEMANDE DE SUBVENTION « CADRE IDEAL » :

M. le Maire informe l'Assemblée que l'aménagement du cimetière communal a constitué un vaste chantier au résultat globalement satisfaisant. Toutefois, la Commission a souhaité ajouter des travaux supplémentaires afin d'obtenir un rendu convenable et solutionner quelques problèmes apparus à la réception des travaux. En effet, un apport de terre végétale avec engazonnement, un enrochement pour maintien du talus créé, un empierrement pour les allées supplémentaires et la pose d'une bâche de paillage furent nécessaires. Ces travaux ne pouvant être reconduits afin de préserver le site récemment aménagé, un devis a dû être réclamé dans l'urgence à l'Entreprise VASSEUR David (Rumigny) ; il en résulte un surcoût de 18 762,00 €.

Afin de soulager notre trésorerie, M. le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre « IDEAL 2012-2015 », à hauteur de 20% du montant HT du coût de ces travaux ; le devis en notre possession prévoit un total des travaux de 18 762,00 € HT. Le montant de la subvention pourrait être de 3 752,40 €.

Les Conseillers acceptent cette proposition à l'unanimité et autorisent M. le Maire :

- à effectuer les démarches en ce sens.
- à signer tout document se rapportant à cette demande.

• DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 :

M. le Maire informe l'Assemblée que les travaux d'aménagement du cimetière nécessitent d'approvisionner le compte 2113 (Op. 064). Il propose de prendre une décision modificative du budget 2015, en opérant des transferts de crédits.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide les transferts de crédits suivants :

INVESTISSEMENT (Dépenses)	+	-
Art. 2113 - 064 Aménagement du cimetière	+ 17 522,00 €	/
Art. 2111 - 102 Acquisitions de terrains	/	- 4 000,00 €
Art. 2151 - 111 Extension Eau Cimetière	/	- 5 522,00 €
Art. 2151 - 112 Amélioration Eclairage Public	/	- 8 000,00 €
T O T A L		/

• **TRAVAUX ET DÉMARCHES RESTANT A RÉALISER :**

Les Membres de la Commission se rendront au cimetière le 3 octobre avec l'entrepreneur M. VASSEUR David, pour la mise en place de l'ancien cimetière, l'installation des croix, la délimitation et la comptabilisation des zones de concession.

Le règlement intérieur a été discuté. Les concessions seront dédiées aux habitants, leurs ascendants ou descendants et étendues à ceux qui ont figuré au rôle des impôts locaux ou dont Grattepanche est le lieu de naissance. La superficie de la concession sera de 3 m² et la durée est fixée à 30, 50 ou 99 ans.

Le prix de la concession est fixé à :

- 1 euro pour 30 ans - 50 euros pour 50 ans - 100 euros pour 99 ans.

La tarification sera identique par urne du columbarium. La réservation d'une concession entraînera obligatoirement la pose d'un caveau ou d'une dalle, fait générateur de la délivrance de l'arrêté de concession.

Le choix de l'emplacement sera tributaire du respect de l'ordre des réservations et ne pourra pas être accordé de façon anarchique. Les plantations en pleine terre seront interdites et le fleurissement sera limité à la tombe. Un règlement spécifique sera ultérieurement rédigé pour le columbarium et le jardin du souvenir.

Afin de dresser un plan lisible du cimetière, il est proposé de nommer les allées, soit par des essences locales, des fleurs ou des oiseaux. Le Conseil Municipal opte pour les oiseaux à savoir : bergeronnettes, bouvreuils, chardonnerets, fauvettes, hirondelles, mésanges, pinsons, roitelets, rossignols et rouges-gorges...

2. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE RUMIGNY

• **LE PROJET :**

Le dossier de présentation des travaux d'aménagement de la Rue de Rumigny a été finalisé par les services d'Amiens Métropole avant passage au Conseil le 24 septembre prochain. Il en ressort une mauvaise surprise puisque le fonds de concours a été recalé en fonction du montant réel des travaux qui a dû être augmenté suite à des études complémentaires de détection de réseaux devenues obligatoires. Il passe ainsi de 6 000 € budgété à 8 750 €. Il précise que la pose des caniveaux de type CS1 sont bien inclus dans le coût estimé. Les membres présents s'étonnent d'une telle augmentation et prie M. le Maire de bien vouloir recueillir les documents qui en attestent, sur le plan financier et juridique. Une réunion sur le terrain rassemblant le service voirie de la Métropole, les membres de la « Commission travaux » et les riverains est prévue sur place le 29 septembre à 10 H. pour l'implantation de l'écluse type chicane retenue par le Conseil.

Sur l'aspect sécuritaire, M. le Maire précise qu'une étude a été réalisée sur cette rue et qu'en conclusion, elle démontre que l'aménagement du réducteur de vitesse a tout son intérêt sur cette portion. En effet, le comptage a abouti à un débit de 900 véhicules par jour dans les deux sens confondus et sur une période creuse de l'année. D'autre part, les vitesses sont proches de 60 km/heure révélant ainsi des vitesses élevées par rapport à la limitation sur ce tronçon.

M. le Maire demande de délibérer par décision modificative afin de verser le fonds de concours à hauteur de la somme réclamée et corrélativement de bénéficier des travaux dus aux riverains.

• **DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 :**

M. le Maire informe l'Assemblée que les travaux d'aménagement de la Rue de Rumigny nécessitent d'approvisionner le compte 2151 (Op. 062). Il propose de prendre une décision modificative du budget 2015, en opérant des transferts de crédits.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide les transferts de crédits suivants :

INVESTISSEMENT (Dépenses)	+	-
Art. 2151 - 062 Aménagement Rue de Rumigny	+ 2 750,00 €	/
Art. 2111 - 102 Acquisition de terrains	/	- 2 750,00 €
TOTAL		/

3. SHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

M. le Maire donne lecture du rapport de visite de terrain établi par le Cabinet MERLIN pour le compte du service de l'Eau d'Amiens Métropole. Les problématiques recensées sur place ont bien été retenues à savoir les ruissellements en provenance de la voie publique sur une propriété située en contrebas de la Rue de l'Eglise, le point bas Rue de Saint Sauflieu avec son fossé provisoire, le problème sur la buse derrière le transformateur et le point bas sur la route d'Estrées atténué par la tranchée drainante. Depuis cette visite, des faits nouveaux sont intervenus et lors de la présentation de ce rapport, il a été ajouté à notre demande d'inscrire le problème de l'avaloir situé Rue principale devant l'habitation de M et M^{me} SOMMERMONT Régis, les difficultés rencontrées en bas de la Rue d'Estrées au niveau du cimetière, le fossé provisoire Rue du Haut et le défaut de pose du puisard au bout de la Rue de l'Eglise. Cette première phase de restitution sera suivie d'investigations complémentaires afin d'apporter au final les solutions aux problèmes recensés.

4. COMMISSION DE SECURITE

Suite aux recommandations visées dans le rapport de contrôle diligenté par le Conseil sur les bâtiments communaux et après réalisation des travaux nécessaires, la Commission de sécurité se réunira le 24 septembre prochain. M. le Maire informe l'assemblée qu'un parent d'élève extérieur aux trois communes du SISCO a déposé auprès de l'Inspection Académique une plainte, estimant que la surface de notre classe était insuffisante par rapport au nombre d'élèves et qu'un danger potentiel était envisageable.

Légitimement, une inspection s'en est suivie avec la présence notamment de M. TETAERT, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale (*qui a d'ailleurs effectué 3 visites depuis la rentrée*), de M. BARBIER, responsable de la Commission Sécurité de l'Académie et de M. GOURGUECHON, directeur honoraire de l'école :

- Compte tenu de l'agencement revu par M^{me} FRANÇOIS, professeur des écoles en poste à Grattepanche ;
- Vu le nombre de trois issues de secours pour cette classe, ainsi que deux autres pour la salle informatique ;
- Etant donné les exercices de sécurité et d'évacuation prévus cette année par l'enseignante ;
- Vu l'avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme ;

On peut affirmer que les enfants fréquentant notre école ne courent aucun danger.

Des prescriptions ont été signifiées soit la pose de portes coulissantes en remplacement des portes pleines ainsi que la pose de détecteurs de fumée dans la salle informatique. M. GOURGUECHON accepte bien volontiers de réaliser dans les plus brefs délais, les travaux qui finaliseront de façon définitive le dossier.

5. RÉSEAU TELÉCOM

Suite aux nombreux problèmes récurrents de coupures téléphoniques et l'affaiblissement constaté sur le réseau de distribution, après de multiples interventions restées sans suite, M. le Maire et son adjoint ont reçu en mairie le 21 septembre dernier, le Directeur des relations avec les collectivités locales d'Orange Picardie.

Celui-ci a bien pris note des problèmes rencontrés et s'est engagé à dresser un bilan de situation quant à l'état du réseau de distribution dans la commune. Il affirme que les personnes bénéficiant de la téléalarme sont prioritaires (*ce qui, d'après les échos qui sont parvenus en mairie, ne semble pas avoir été le cas lors des dernières perturbations*). Il précise que la cabine téléphonique doit être enlevée à court terme ce qui permettrait de récupérer deux lignes. A noter que le même jour, une équipe de techniciens d'Orange s'affairaient autour de la casse constatée sur le câble transport à l'entrée de la Rue de Saint Sauflieu.

D'autre part, il signale également que nous pouvons intervenir auprès d'Amiens Métropole afin de solliciter solidairement avec les maires de communes rurales, une échéance plus proche pour la fibre optique. En effet, même si la fourniture en télécommunications n'est pas une obligation au sens strict, ce service répond à l'urbanisation actuelle. La faiblesse de notre réseau risque donc de nous mettre en difficulté lors de la délivrance des futurs permis de construire souhaités par la Métropole, dans le cadre du Plan Logement Habitat. En l'absence de solution rapide, nous serons probablement amenés à repousser l'élaboration de notre carte communale.

6. CONVENTION AVEC LE COLLEGE D'AILLY SUR NOYE

Conformément à la législation, M. le Maire présente la convention proposée par le Collège d'Ailly sur Noye pour l'année 2015. Elle permet aux enfants du village de fréquenter ce collège alors que notre Commune ne fait pas partie de la Communauté de Communes du Val de Noye.

La quote-part est de 23,61 € par habitant, sur la base de 294 habitants. La participation 2015 se monte donc à : $23,61 \times 294 = 6\,941,34$ €

Les Conseillers approuvent ladite convention et autorisent M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

7. VACANCE DU POSTE DE DEUXIEME ADJOINT

Suite à la démission actée en Préfecture de M^{me} JABELIN Nathalie, M. le Maire propose de revoter le nombre de poste d'adjoints. Il informe l'Assemblée que, depuis quelques mois, la collaboration rapprochée entre le Maire et le 1^{er} Adjoint permet de gérer convenablement les affaires communales, générant ainsi une économie budgétaire. Toutefois, si un membre du Conseil se porte candidat, le nombre pourrait être maintenu à deux adjoints. A défaut de candidat, le nombre d'adjoints est fixé à l'unanimité à un poste.

Après avoir pris connaissance des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, et après en avoir délibéré, les Conseillers fixent le nombre des adjoints à un. La décision a été prise à l'unanimité.

Il ne sera donc pas procédé à l'élection d'un 2^{ème} adjoint.

8. CAUTION LOGEMENT COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

M. le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite de la vente du logement communal situé 1 Rue du Haut, réalisée chez Maître QUÉQUET le 30/06/2015, il est nécessaire de prendre une décision concernant la caution qui avait été versée par les époux BÉGUIN lors de la signature du contrat de location le 01/01/2013 (renouvellement de bail) ; la caution se montait à 1 800,00 F., à savoir 274,41 €.

M. le Maire informe l'Assemblée que l'état des lieux réalisé le 30/06/2015, permet le remboursement ; il propose donc de rendre la caution à M. et M^{me} BÉGUIN Franck.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le remboursement de la somme de 274,41 € aux époux BÉGUIN ; M. le Maire est autorisé à signer tout document concernant ce sujet.

D'autre part, l'opération n'ayant pas été prévue au budget, il convient d'approvisionner le compte 165 par un transfert afin d'émettre le mandat correspondant, selon le tableau ci-dessous.

INVESTISSEMENT	Dépenses
Art. 2111 – Op. 102 (Acquisitions de terrains)	- 274,41 €
Art. 165 (Dépôts et cautionnements reçus)	+ 274,41 €
TOTAL	/

Les Conseillers acceptent cette proposition à l'unanimité.

9. EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE / RUE DE SAINT-SAUFLIEU

M. le Maire rappelle les termes de la Déclaration Préalable déposée le 10/04/13, concernant les travaux d'extension du réseau électrique de la Rue de Saint-Sauflieu ; ces travaux permettront de réaliser de travaux d'éclairage public et de communications électroniques. M. le Maire propose d'accepter la convention à passer avec la F.D.E. 80 qui propose le plan de financement suivant :

TRAVAUX ELECTRIQUES

DEPENSES

- Coût des travaux électriques (H.T.)	4 338,00 €
- Frais de maîtrise (H.T.)	+ 216,90 €
Montant total (H.T.) =	4 554,90 €
- T.V.A. sur les travaux	+ 850,25 €
Montant total (T.T.C.) =	5 405,15 €

RECETTES

- Participation de la Commune (H.T.)	3 006,23 €
- Montant de la prise en charge par la F.D.E. 80 (H.T) ...	1 548,67 €
- T.V.A. avancée par la F.D.E. 80	+ 850,25 €
Montant total (T.T.C.) =	5 405,15 €

TRAVAUX ECLAIRAGE

DEPENSES

- Coût des travaux d'éclairage (H.T.)	206,00 €
- T.V.A. sur les travaux	+ 40,38 €
Montant total (T.T.C.) =	246,38 €

RECETTES

- Fonds de concours versé par la F.D.E. 80 (H.T.)	41,20 €
- Montant à la charge de la Collectivité	+ 205,18 €
Montant total (T.T.C.) =	246,38 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les Conseillers approuvent la convention relative au projet d'extension du réseau électrique de la Rue de Saint-Sauflieu et autorisent M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette convention.

10. QUESTIONS DIVERSES

• *SUBVENTION AMIENS SANTÉ* : Suite à l'interrogation sur la destination de la subvention versée par la Commune à l'association Amiens Santé prévue pour indemniser une partie des transports effectués pour aller chercher et ramener nos aînés qui participent aux sorties et animations depuis des années, M^{me} LOMBARD, coordinatrice, précise qu'elle n'a pas été reconduite pour 2015 dans la mesure où les dossiers déposés auprès du Transport Adapté Amiens Métropole ont reçu un accueil favorable au printemps dernier. L'association ne peut donc plus accepter cette subvention qu'elle n'a d'ailleurs pas réclamée pour 2015.

• *RÉVISION LISTE ÉLECTORALE* : M. le Maire informe l'assemblée que M. FLAMENT Jean-Pierre a été désigné par les services juridiques de la Préfecture comme délégué de l'Administration au sein de la Commission chargée de la révision des listes électorales.

• *DÉNEIGEMENT* : M. le Maire donne lecture de la partie du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal de Rumigny tenue le 22 juin 2015 et concernant la mise à disposition d'une lame de déneigement par le service voirie d'Amiens Métropole. M. le Maire précise que le règlement de la facture de l'entreprise chargée du déneigement est encore vague et qu'en pareil cas, il compte se rapprocher du Conseil Départemental afin d'obtenir une garantie de paiement.

• *TONTE TERRAIN DE SPORT* : M. SOMMERMONT Jean-François se porte volontaire pour essayer de tondre le terrain de sport à l'aide du broyeur d'accotement communal. En cas de résultat positif, il appartiendra ensuite de revoir la commande actuelle de travaux.

• *ESPACES VERTS* : M. BARDET Bruno, adjoint en charge des travaux, dresse un bilan des prestations réalisées par l'ESAT sur nos espaces verts. Les thuyas seront bientôt taillés sur l'extérieur afin de satisfaire les exploitants des parcelles limitrophes. Il souhaite que les bénévoles soient récompensés lors d'une invitation en mairie.

• *DIVAGATION CHIENS* : M. le Maire rappelle un incident survenu sur le territoire à savoir la perte d'une génisse dans une pâture, victime de poursuite d'un chien qui a entraîné la blessure puis le décès de la

pauvre bête. Il indique que la Fédération de Chasse sera avisée afin que des mesures soient prises envers les propriétaires qui laissent divaguer leurs chiens en plaine.

- *COLIS DES AÎNÉS* : M^{me} ROGER Betty signale que les colis des aînés sont commandés. Ils seront en grande partie composés de produits locaux. On en compte 44 cette année !

- *DÉCES* : M. le Maire présente les vifs remerciements formulés par la famille, pour le fleurissement des tombes des défunts à l'occasion de leurs obsèques. M. CARRÉ Hyacinthe suggère une meilleure communication entre Conseillers lorsqu'intervient un décès sur la commune.

- *REPAS DES AÎNÉS* : Cette année, le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 novembre. M. le Maire invite les Conseillers à participer à cette manifestation en leur honneur.

Les Membres du Conseil Municipal